DEPARTEMENT DE L'YONNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHICHEE

Arrêté instaurant une interdiction temporaire de stationnement pendant la période des vendanges

Le Maire, Franck LAROCHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'article R 610-5 du Code Pénal,
VU l'Arrêté Interministériel du 8 octobre 1963 portant règlement général de la circulation,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la fluidité de la circulation pendant la période des vendanges,
Considérant l'encombrement possible causé par les véhicules de tourisme dans les zones concernées,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit dans les zones suivantes :
- De l'intersection du 1 grande rue, rue du pont, rue de Chablis, jusqu'à l'intersection du 35 Grande rue inclus et la rue du bief,
- Rue du Bief
- Rue du Moulin.

Article 2 : Sont seuls autorisés à stationner dans ces zones :
- Les véhicules utilisés par les viticulteurs et ouvriers agricoles (tracteurs, véhicules citernes, utilitaires professionnels dédiés à la récolte…), prestataires et transporteurs dans le cadre des vendanges,
- Les véhicules d'urgence et de service public.

Article 2 : Les dispositions définies aux articles 1 et 2 seront applicables du lundi 1er septembre au lundi 15 septembre 2025 de 7 heures à 20 heures.

Article 5 : Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une verbalisation et, si nécessaire, d'une mise en fourrière, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, un exemplaire sera adressé aux riverains.

Article 7 : Ampliation de cet arrêté sera faite à Monsieur le Maire de la commune de Chichée et à la brigade de gendarmerie de Chablis, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à CHICHEE le 28 août 2025.

Le Maire,

MAIRIE DE CHICHEE 89800 (YONNE)

Franck LAROCHE.